



MARCO-EN-BARCEUL
UN ART DE VIVRE

SAINT-VINCENT D'AUTOMNE 2019 Brocante de livres

REGLEMENT

1 – Organisation

- La brocante de livres se tiendra le dimanche 15 septembre 2019 sur le parvis de La Corderie et dans la rue Albert Bailly. Son périmètre est défini par la Ville.
- Elle s'adresse aux particuliers marcquois uniquement.
- Les emplacements mesurent 2 mètres. Ils sont alignés et ne peuvent en aucun cas être modifiés. Chaque emplacement est livré avec une table fournie par la Ville.
- Aucun droit d'inscription ne sera demandé : la réservation des emplacements est gratuite. L'inscription préalable est obligatoire. Elle se fait soit à l'accueil culturel de la médiathèque La Corderie :
Horaires d'été de la médiathèque :
 - Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00
 - Mercredi : 10h00 – 18h00
 - Samedi : 10h00 – 13h00Soit directement en ligne sur marcq-en-baroeul.org

La réservation ne peut être effectuée que par une personne majeure et au nom d'une personne majeure. La réservation d'emplacement est limitée à deux par foyer.

- L'inscription est subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de l'inscrit.
- La personne qui sollicite son inscription atteste sur l'honneur qu'elle n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- La Ville se réserve le droit de refuser la réservation d'un emplacement si la candidature est susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- Le stationnement des véhicules sera interdit sur les lieux. Une partie de la rue Albert Bailly étant interdite à la circulation le jour de la Saint-Vincent d'Automne, les participants devront venir à pied jusqu'au lieu de la brocante.

2 – Horaires

- La brocante de livres se déroulera de 14h00 à 18h30.

- L'installation des exposants s'effectuera à partir de 13h30.
- Un agent municipal se tiendra à la disposition des exposants pour leur indiquer leur emplacement, selon le plan établi. Cet emplacement sera marqué sur la table et portera le numéro d'inscription.
- **Tout emplacement non occupé à 14h00** sera considéré comme abandonné par le titulaire. L'organisateur pourra en disposer en fonction de la demande.
- La présentation des ouvrages et leur vente se font sous l'entière responsabilité des exposants. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de préjudice aux ouvrages exposés.

3 – Obligations des exposants

- Considérant que la brocante de livres est accessible à tous, y compris aux mineurs, il est interdit de présenter des ouvrages à caractère pornographique ou de nature à susciter ou entretenir des préjugés ethniques, politiques ou religieux.
- La vente ne concernant que des livres, revues, magazines, bandes dessinées à l'exclusion de toute autre marchandise, tout contrevenant se verra exclu de la vente.
- **Les participants auront l'obligation de récupérer leurs détritiques et/ou invendus sous peine de non réinscription les années suivantes. Un contrôle pourra être effectué.**
- Les exposants désireux d'occuper un emplacement à côté d'exposants de leur connaissance sont invités à s'inscrire le même jour et à exprimer leur souhait dès l'inscription.
- Toute demande de participation implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.